

## Eau de Tarbes... Eau de Table

*Consommer à table l'eau du robinet, ... cela devrait couler de source...*

*Surtout à Tarbes où l'eau que la ville distribue est de grande qualité.*

### Constat :

Les Français consomment 145 litres d'eau en bouteille par an. Eaux de source, eaux minérales, eaux gazeuses ou aromatisées, le choix est varié et la communication autour de ces produits très performante et innovante. On finirait par oublier que l'eau du robinet est aussi bonne à boire et contrôlée que les eaux en bouteille, disponible chez soi 24H/24 et à un prix au litre de 100 à 200 moins cher que la plus économique des eaux de source.

### L'eau potable à Tarbes :

Captée sur nos champs de Hiis et de Laloubère, les contrôles sanitaires très stricts auxquels elle est soumise la classe comme naturellement potable:

- Pas de germes pathogènes
- Normes microbiologiques et chimiques respectées
- peu de nitrates
- concentrations en sels minéraux et oligoéléments convenable pour l'ensemble de la population

L'injection de chlore qui est pratiquée à faible dose, et correspond aux normes en vigueur, n'a pour seule utilité que de protéger l'eau d'une éventuelle contamination biologique durant son transport dans les canalisations.

### Boire l'eau du robinet : deux impacts majeurs

1- impact financier pour les familles :

- 6 milliards de bouteilles vendues tous les ans en France
- moyenne Française : 240 euros par an et par famille de 4 personnes, contre 1,87 euros pour l'eau du robinet pour le même volume. (150 litres par personne, soit 600 litres par famille, donc 400 bouteilles de 1,5 litres à 0,60 euros pour les eaux de source les moins chères)

2- impact environnemental

- le plastique utilisé pour la fabrication des bouteilles le PET (polyéthylène téréphtalate) est un dérivé du pétrole, et il faut 2kg de brut pour fabriquer 1kg de PET

- « l'énergie nécessaire à produire, transporter, réfrigérer et se débarrasser d'une bouteille en plastique revient à la remplir au quart de pétrole »
- Seulement environ 50% des bouteilles sont recyclées, les autres mettront 450 ans à se dégrader, dans les isdnd...ou dans la nature...
- Boire l'eau du robinet permet de réduire la production de déchets d'environ 10kg par an et par personne. Selon le Symat, cela représenterait 90 tonnes de déchets en moins par an.

### **L'opération « eau de Tarbes, eau de table »**

Objectif : inciter les Tarbaises et les Tarbais à consommer l'eau du robinet

Déroulement :

- 3 000 bouteilles « carafes » spécialement fabriquées dans le Gers, dans une usine respectant les principes du DD (recyclage interne, verre de tri, four basse conso)
- 1 000 seront distribuées dans les cafés et les restaurants qui en feront la demande (plusieurs nous ont spontanément contactés), afin de sensibiliser leur clientèle et valoriser cette eau « du robinet »
- 2 000 seront échangées contre les bons inclus dans le Tarbes mag lors du salon de l'Agriculture sur le stand de la ville. Stand dont le thème est « l'eau potable à Tarbes »

Pourquoi des bouteilles en verre et comment les utiliser:

- Parce qu'il faut éviter de se servir d'une bouteille en plastique comme carafe, celle-ci pouvant rapidement dégrader la qualité de l'eau
- Parce que le verre est inaltérable, et recyclable
- Remplir la bouteille 30 minutes avant de consommer l'eau et la laisser à l'air libre permet au chlore, volatil, de s'évacuer et au « goût de chlore » de ne plus être perceptible
- Permet de se passer des carafes filtrantes qui sur tarbes n'ont aucune utilité, et peuvent même dégrader la qualité de l'eau si les filtres ne sont pas changés régulièrement.

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

Bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2010  
sur l'unité de distribution de :  
**TARBES**

Service Communal d'Hygiène et de Santé  
de TARBES

Nom de l'UGE : MAIRIE DE TARBES Code UGE : 149 - Code de l'UDI : 709

- Le contrôle sanitaire est assuré par le SCHS de la Ville de Tarbes. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. En 2010, 103 analyses ont été réalisées (réseau de distribution + production globale + captages). En cas de dépassement des normes, les exploitants respectivement du réseau et de la production sont systématiquement avertis pour qu'ils puissent mettre en place au plus vite les mesures correctives.
- Les contrôles sont réalisés : à la ressource (captages), lors de la mise en distribution (départs production et réservoirs), en distribution (robinet à usage courant). Tous les résultats sont disponibles en Mairie.
- Les principaux résultats statistiques pour l'année 2010 pour l'eau distribuée (captages + production + robinet d'usage) sont les suivants :

Paramètres	pH Norme : entre 6,5 et 9	Nitrates Norme : 50 mg/l les personnes les plus vulnérables : femmes enceintes et nourrissons.	Dureté ou TH en degré français équivalent à la teneur en calcium et magnésium dissous dans l'eau.	Fluor Norme : 1,5 mg/l	Arsenic Norme : 10 µg/l	Pesticides Norme : 0,1 µg/l par substance individualisée et 0,5 µg/l pour le total des pesticides.	Bactériologie L'eau ne doit pas contenir de micro- organismes pathogènes.
Moyenne	7,42	12,17 mg/l	11,9 °F	0,077 mg/l	< 2 µg/l	Conformité : mesures toutes conformes	Nombre de prélèvements : 99
Maximum	7,95	16,4 mg/l	16,3 °F	0,11 mg/l	2,12 µg	Molécules détectées : molécule de Pyridate inférieure à la norme (0,074 µg/l)	Nombre de prélèvements non conformes : 0

**Quelques conseils pratiques :**

- Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.
- Double réseau : toute interconnexion entre un puits privé et le réseau public est interdite et dangereuse.
- Si la teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/l un apport complémentaire en sels fluorés peut être nécessaire, suivant avis médical.
- Il est préférable de consommer l'eau du réseau d'eau froide.
- L'installation d'un adoucisseur sur le circuit d'eau froide n'est pas souhaitable si la dureté de l'eau est inférieure à 15°F.
- Ce type d'appareil nécessite un entretien régulier afin de ne pas dégrader la qualité de l'eau distribuée.
- En cas de goût de chlore, stocker l'eau au frais dans une carafe (aération), afin que le chlore s'évapore.

**Conclusions sanitaires des paramètres présentés :**

- Nitrates : Toutes les valeurs sont conformes à la norme.
- Dureté (réglage notamment des laves-vaisselles et machines à laver) : Eau peu calcaire.
- Arsenic : La teneur est inférieure à la limite de qualité, Eau conforme à la norme.
- Pesticides : Pas de dépassement de la norme sur la période.
- Paramètres microbiologiques : Eau de bonne qualité (0 % de non conformité)

**Périmètres de protection :**

- Tous les captages d'eau potable doivent être protégés par des périmètres de protection réglementaires déterminés à l'issue de l'expertise d'un hydrogéologue agréé : ces périmètres sont une protection de toute pollution ponctuelle ou accidentelle du captage et de l'eau qui vous est délivrée. La procédure débute par une délibération du maître d'ouvrage du captage.
- Pour l'eau du réseau de TARBES, la procédure de périmètre de protection des captages de HIIS et de LALOUBERE est en cours.